



Financière agricole du Québec
Développement international

Résumé de la présentation de M. Marc Ferland

La protection du revenu agricole
dans le contexte des changements climatiques

X^e Congrès de l'Association latino-américaine pour le développement des
assurances agricoles (ALASA)

Panama

13 novembre 2008

LA PROTECTION DU REVENU AGRICOLE DANS LE CONTEXTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Financière agricole du Québec est très heureuse de soumettre cette présentation à l'occasion du dixième Congrès de l'Association latino américaine de l'assurance agricole. La tenue de cet événement, portant sur les changements climatiques, se déroule avec la préoccupation d'insérer de façon durable, l'activité agricole dans l'économie de marché mais surtout, de permettre aux producteurs agricoles de bénéficier de revenus décents, de maintenir et d'améliorer leur qualité de vie et celle de leur famille, afin qu'ils puissent continuer de faire ce noble métier. Cette présentation placera donc le producteur au centre des préoccupations puisque ce dernier est la raison d'être de toutes nos organisations.

La Financière agricole du Québec (FADQ) accompagne les producteurs agricoles québécois dans les périodes de croissance comme dans les moments plus difficiles. Notre organisation se caractérise par son partenariat avec les producteurs agricoles qui participent directement à son administration tout en constituant sa clientèle. La FADQ intervient sur l'ensemble du territoire national québécois depuis plus de 70 ans.

Les produits offerts par la FADQ intègrent le financement agricole, l'aide à la relève agricole et une gamme adaptée de produits d'assurance et de protection du revenu agricole. L'organisation administre des valeurs assurées de l'ordre de 4,6 G\$ de dollars et gère un portefeuille de prêts agricoles de 4,4 G\$.

La production agricole du Québec est concentrée sur un territoire de plus de 3,4 millions d'hectares. La saison de végétation d'environ 120 jours ne permet, de façon générale, qu'une seule récolte à cause des risques de gel hâtif ou tardif. Néanmoins, 30 % de la production agricole est végétale et permet au Québec d'atteindre, dans ce domaine, un niveau d'autosuffisance de 73 %. L'agriculture québécoise est diversifiée et de plus en plus intégrée à l'industrie agroalimentaire.

L'univers des risques, auquel fait face le producteur agricole québécois, est sensiblement le même que celui d'un producteur qui pratique son activité ailleurs dans le monde. Tous les agriculteurs doivent composer avec les risques inhérents à la production agricole qu'ils soient naturels, financiers ou économiques.

Partout dans le monde, l'environnement dans lequel les producteurs oeuvrent change et ces derniers ont moins de contrôle sur celui-ci. Ce contexte se traduit notamment par des épisodes de temps violent plus fréquents, par la volatilité du prix des intrants agricoles, dont le coût de l'énergie, l'instabilité des prix des denrées alimentaires, la fluctuation des monnaies et des taux d'intérêt et l'évolution constante des règles commerciales internationales. De plus, l'exploitant agricole doit faire face aux risques liés à sa propre gestion (capacité financière, administration, spécialisation, localisation, etc.).

Dans ces conditions, laissé à lui-même, le producteur agricole ne peut surmonter autant d'adversité.

Dans ce contexte, le producteur agricole a besoin d'outils de protection pouvant assurer la pérennité de ses activités agricoles. Afin de répondre à ces besoins, certains pays mettent en place des politiques agricoles incluant des mesures telles que des assurances agricoles,

des outils de financement agricole spécialisé, le support à la création de regroupements de producteurs (pour l'achat ou la vente de produits), la formation de la main d'œuvre, des programmes de recherche et développement, l'utilisation de nouvelles technologies, de normes et contrôles sanitaires et environnementaux, des règles de mise en marché et du soutien au secteur de la transformation. Les programmes d'assurance agricole constituent un élément majeur de la politique agricole d'un pays. Ils contribuent à élargir et à consolider les services financiers, ils favorisent l'occupation dynamique du territoire rural et stimulent sa vitalité. Ils permettent aux agriculteurs d'abaisser leur niveau d'exposition aux risques et d'augmenter la probabilité qu'ils persévèrent et réussissent sur leur ferme. Enfin, il est vital de signaler que les programmes d'assurance agricole permettent de mieux garantir les financements, facilitant ainsi l'accès au crédit.

Actuellement, ce n'est plus uniquement le type de risque qui détermine le produit d'assurance, mais la capacité de créer une mutualisation. Celle-ci passe, entre autres, par le partage du risque à différents niveaux : les regroupements de producteurs, les assureurs, les réassureurs, les gouvernements et les institutions financières internationales. La protection peut couvrir la valeur du produit et son rendement, elle peut être basée sur des critères d'homogénéité tels que le regroupement d'un nombre significatif de producteurs, la localisation géographique de ceux-ci, le type de production, les coûts de production.

Aujourd'hui, ce qui change le plus, a fortiori avec l'accélération des changements climatiques c'est le changement lui-même. La production agricole est fortement intégrée dans l'ensemble de l'activité économique. Les changements climatiques, tout autant que les autres facteurs de risque, exigent une remise en question de nos modèles d'assurance traditionnels. Afin de maintenir le producteur agricole au centre de nos préoccupations, il est essentiel de lui offrir un produit d'assurance qui lui permettra de démarrer sa culture année après année. Il doit être en mesure de se procurer les éléments essentiels pour ensemer sa terre. Ainsi, la FADQDI propose à la discussion un modèle d'assurance basé non pas sur un risque unique mais plutôt sur une valeur assurée correspondant aux frais variables engagés par le producteur, soit son investissement productif. Ainsi s'il n'arrive pas à dégager une certaine marge, cette assurance lui offrira un montant qui pourra servir à acheter de nouvelles semences et de nouveaux intrants. Certes l'assurance agricole ne peut pas se substituer au marché et constituer une source de bénéfices nets. On établit donc une coresponsabilité, en ce sens que le producteur supporte une franchise qui correspond à l'équivalent d'une perte dite normale.

La Financière agricole du Québec – Développement international croit que dans le contexte mondial volatile entourant la sécurité alimentaire, il est important que l'on développe des solutions réduisant les risques auxquels sont exposés les agriculteurs et qu'ainsi ils ne soient pas laissés à eux-mêmes face à tant d'adversité. Ils pourront d'autant mieux poursuivre leur activité agricole, favorisant ainsi un meilleur équilibre dans la production des denrées alimentaires mondiales.